

## ANGLETERRE.

**Londres, 15 juin.** Dans une longue séance qui a eu lieu le 12, la conférence en est venue à tomber d'accord sur les concessions à faire à la Hollande; on assure que les cinq puissances ont adhéré, sinon à la lettre, du moins à l'esprit des modifications recommandées par la Russie. Ce n'est pas sans difficulté, dit-on, que le consentement de la France et de l'Angleterre a pu être obtenu à cet arrangement. Quoi qu'il en soit, aucun autre détail n'a transpiré de cette séance qu'on croit être la dernière de la conférence. S'il devait en être autrement, M. de Tallyrand, qui va passer immédiatement sur le continent, serait remplacé par l'ambassadeur de France à la Haye. Ce dernier a déjà reçu ses instructions à cet effet.

**Londres, 15 juin.** Paris continue à jouir d'une apparente tranquillité; cependant les fonds ont éprouvés une baisse légère depuis le 12, où les 3 p. cent étaient cotés à 68 f. 80 c. Les lettres particulières s'accroissent à dire que Louis-Philippe perd rapidement sa popularité et représentent sa position comme incertaine. On s'attend à ce que l'insurrection de la Vendée sera bientôt réprimée. Le parlement s'occupe activement des bills de réforme de l'Ecosse et de l'Irlande; ce dernier fait naître un mécontentement général.

On prépare en Angleterre des réjouissances publiques, elles n'auront lieu qu'après le passage des deux bills de réforme. On s'attend à ce que le parlement s'ajourne le 26, et dans ce cas le 27 serait le jour fixé pour la célébration de la réforme.

Dans la chambre des lords, lord King a présenté une pétition dans laquelle on déclare que la propriété de l'église appartient au public, et on demande qu'il en soit disposé de la manière la plus avantageuse aux intérêts publics.

Lord Abolition dit, qu'il s'était servi en effet des mots suivants "abolitions des dîmes;" mais que le gouvernement ne se proposait pas assurément pour cela d'abolir toutes les dîmes, sans faire une compensation au clergé à la place. Le mode de prélever les dîmes, et d'autres circonstances accompagnantes, étaient de grands maux, dont on ne pourrait jamais se débarrasser, tant que le système actuel subsisterait.

Le prince Czartoryski, ci-devant président du gouvernement constitutionnel de la Pologne, qui se trouve maintenant dans ce pays, presque sans fortune, jouissait d'un revenu de près de £70,000 par année dans sa patrie. Sa mère, âgée de quatre vingt dix ans, s'est aussi expatriée, mais elle conserve encore l'espoir de revoir la Pologne. (Feuille de Londres.)

On rapporte que le comte Grey est bien malade et que cela provient des spasmes auxquels sa seigneurie est souvent exposée.

D'après les progrès qu'ont fait les bills de réforme de l'Ecosse et d'Irlande, on peut s'attendre qu'ils seront passés dans le parlement à l'époque (le 27 juin,) où l'on prépare les réjouissances et les illuminations générales.

Toutes les lois criminelles qui ont rapport à l'argent courant ont été consolidées en un seul acte, qui vient de recevoir la sanction royale. On a été la peine de mort pour chaque offense.

Dans les derniers troubles à Paris, on calcule que pas moins de 150 imprimeurs ont été tués ou blessés.

**Liverpool, 16 juin.**—Le navire Brutus, capit. Neilson, parti du Mersey, le 18 mai, pour Québec, ayant trois cent trente passagers. Il s'y trouvait aussi un médecin. Le 25 mai, la maladie commença à paraître, mais ne causa aucune alarme. Le lendemain, un jeune homme dans la vigueur de l'âge fut saisi d'une maladie que le médecin aux symptômes qu'elle montrait reconnut pour être le choléra de la plus violente espèce. Cependant il lui administra les soins nécessaires et le jeune homme se trouva bientôt guéri. Le jour suivant malgré tous ses soins, une femme mourut et un jeune enfant, et la mort commença aussitôt à faire un terrible ravage. Le nombre total des morts fut de 82; et le capitaine voyant qu'il était impossible de poursuivre sa route, retourna à Liverpool par suite de la mort de plusieurs matelots de son équipage.

## FRANCE.

**Paris, 13 juin.** Le 5, la garnison de Paris n'était à peu près que de 25,000 hommes. Dans le courant de cette journée et de celle du 6, la garnison fut portée à 50,000 hommes, toutes les troupes cantonnées dans les environs ayant concentrées sur la capitale.

On assure qu'il a été décidé dans un conseil tenu après la revue passée le 10, que plusieurs généraux et citoyens qui se sont distingués dans les journées des 5 et 6, seraient élevés à la dignité de pairs. On cite les généraux Leydet et Tiburce Sébastiani, le maréchal Lobau et trois colonels de la garde nationale, MM. de Schonen, François Delessert et Gannon, qui sont aussi membres de la chambre des députés. L'ordonnance, qui ne doit paraître qu'après la levée de l'état de siège, confère aussi la dignité de pair à trois membres du cabinet actuel, le baron Louis, le général Sébastiani et M. Girod de l'Ain.

On a calculé que dans les combats des 5 et 6, il n'y avait pas eu moins de 150 ouvriers imprimeurs tués ou blessés.

Au moment même où l'Autriche assure les puissances alliées qu'elle ne désire que le maintien de la paix, ses armées s'accroissent rapidement. Elle a maintenant sur le pied de guerre plus de 400,000 hommes.

Voici le bulletin officiel du choléra-morbus à Paris.

Du 6 au 7 juin.....	16 décès,
8.....	19
9.....	18

**Vienne, 3 juin.** Le duc de Reichstadt vient malheureusement d'éprouver une rechute. Sa santé promettait de se rétablir il y a quelques jours, mais depuis hier, les symptômes commencent à alarmer.

Depuis le commencement de la session, les amis du général Lamarque remarquaient dans sa santé une altération sensible; ce fut au sortir de la séance du 9 avril qu'il tomba frappé d'une affection présentant les symptômes de l'épidémie régnante; on se rappelle avec quelle chaleur, avec quelle énergie le général avait combattu la loi contre les réfugiés étrangers, et cette déplorable discussion a puissamment contribué à développer le germe de la maladie qui l'a conduit au tombeau.

Bulletins des hôpitaux.—Blessés: Hôtel-Dieu, 143, dont 35 morts; hôpital Saint-Louis, 110; hôpital des Greniers d'Abondance, 59; hôpital Beaujon, 8; Charité 6, dont 2 morts; hôpital Necker, 2; Val-de-Grâce, 24; Gros-Caillois, 2.—Total, 354.

de ce corps doivent être déposées aux mairies, dans un délai fixé, passé lequel, des peines seraient appliquées aux contrevenants.

Déjà 106 députés ont donné leur adhésion au compte-rendu de l'opposition.

On dit que les députés qui ont rédigé ce compte rendu ou manifesté, ont aujourd'hui envoyé une lettre circulaire aux membres absents de l'opposition, pour les inviter à se rendre immédiatement à Paris.

L'ordonnance de M. Gisquet, préfet de police, qui enjoint à tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens qui seraient appelés à soigner les blessés, de faire savoir les noms et adresses de leurs malades aux autorités, a excité une indignation universelle. Le préfet invoque dans son ordonnance un édit de 1666.

Plusieurs officiers de la garde nationale ont donné leur démission.

On lit dans le *Courrier Français* de Paris, du 5 juin: "Il paraît que depuis que le gouvernement sait, à n'en plus douter, que la duchesse de Berry est dans l'Ouest, la police a rapproché, confronté les divers rapports de ses agents, s'est livrée à des recherches nouvelles, et a trouvé les traces de celle qui s'instille dans ces proclamations *régent de France*. On paraît ne plus douter aujourd'hui que, prévenue en mer par un petit bâtiment léger, elle n'ait débarqué près de Marseille avec M. de Bourmont, et qu'elle ne se soit rendue de là à Montpellier. Ensuite, elle a traversé le Languedoc, où elle a été rejointe par le général Clouet et Mme Larochejeu. Ces quatre personnages ont voyagé en calèche, changeant de passeport et de nom de trente lieues en trente lieues. Ils sont arrivés le 8 ou le 9 mai à Bordeaux, où ils ont passé un jour; après quoi ils ont suivi les départements littoraux, et sont parvenus dans la Loire-Inférieure, d'où ils se sont enfoncés, le 14 ou le 15, dans le Boccaage, pour aller rejoindre leurs partisans.

Après les avoir consultés, et avoir pris connaissance de l'état du pays, on croit que le général Clouet, M. de Bourmont et quelques autres ont vu qu'il était impossible d'agir en ce moment avec chance de succès, et alors ils ont engagé Mme de Berry à renoncer à ses projets, à regagner la côte et à se rembarquer sur un bâtiment qui avait ordre de se tenir à distance. Mais, ajouta-t-on, la duchesse a répondu que puisque le sort en était jeté, il n'était plus temps de faire un pas rétrograde; qu'elle ne quitterait pas la Vendée, et qu'elle était préparée à y trouver la mort, s'il le fallait. C'est sans doute à la suite de cette résolution qu'elle a écrit, le 18 mai, à quelques chefs, pour leur reprocher leur peu d'énergie et de dévouement. Mais les arrestations qui ont été faites, les documents qu'on a saisis ont fort intimidé les partisans de la duchesse, et la duchesse elle-même, qui a cherché un refuge dans la Marais, comme étant moins éloigné de la mer, et par conséquent des moyens de se sauver.

Les pièces qui ont été saisies au château de M. de Laubépin et dont nous avons déjà publié quelques-unes sont fort nombreuses et compromettent beaucoup de hauts personnages du faubourg St-Germain. Il en est une, entre autres, qui établit que la plupart des pairs démissionnaires ont été invités à se rendre dans la Vendée pour former un noyau de gouvernement constitutionnel auprès de la *régente*. Cette prévoyance nous rappelle qu'un certain baron avait été nommé préfet de Marseille par Mme de Berry lors du débarquement à la Ciotat, et qu'il était déjà en route lorsqu'il apprit en chemin l'issue de cette échauffourée. Il est fâcheux que le gouvernement ne publie pas ces pièces: le peuple saurait où sont ses véritables ennemis. Peut-être quelques patriotes nous mettront-ils bientôt à même de suppléer encore à son silence."

## Mort de M. Abel Rémusat.

La mort de M. Cuvier ne suffisait pas: son ami, son rival de gloire dans l'opinion de tous les savants de l'Europe, M. Abel Rémusat vient de le suivre au tombeau. C'est un nouveau malheur pour la France intellectuelle, un de ces malheurs que plusieurs siècles réunis ne réparent pas toujours.

La voix de la presse quotidienne serait bien faible en présence de l'illustration acquise à tant de travaux du premier ordre. On s'est plaint souvent de ce que les études orientales prenaient en France un trop grand développement. Ces plaintes vont sans doute cesser; c'était surtout le génie de M. Abel Rémusat qui imprimait un mouvement à l'érudition contemporaine.

La géographie de l'Asie fixée, une vaste famille de langues réunies au faisceau de la philologie générale; l'histoire politique, religieuse et littéraire de la Chine et de la Tartarie nettement débarrassée de tous ces voiles mystiques, et des fabuleuses préventions qui en dérobaient aux Européens la connaissance véritable, enfin, toutes les branches de l'histoire naturelle appelées à l'aide des perquisitions auxquelles étaient soumis les vieux climats, théâtre des civilisations primitives; tant de merveilleux travaux du même homme, seraient loin d'embrasser toute l'étendue de la perte que fait aujourd'hui notre pauvre France. Que ne devait-il pas encore produire ce vaste génie, Abel Rémusat, mort à l'âge de quarante-trois ans.

Aujourd'hui, il suffit de rappeler que pour le style en particulier, M. Rémusat était depuis long-temps chef d'école; mais un chef paisible, et qui n'imposait ses convictions qu'à force de supériorité, comme penseur et comme écrivain.

Hélas! ses écrits resteront, mais lui-même, mais son inconcevable conversation, qui nous la rendra, qui pourra même nous la rappeler.

Depuis long-temps, et sans être acablé par tant de devoirs dilatoires, M. Abel Rémusat remplissait les fonctions (par intérim) de secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, celles de professeur de langue chinoise au Collège de France, et de conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque du roi.

(Extraits de l'*Ami de la Charte*, de Nantes.)  
**Nantes, 7 juin.** Les pièces suivantes, imprimées chacune sur un quart de papier ayant 7 pouces et demi sur 5 et demi, entourées de fleurs de lys et avec un fleuron légicimiste, ont été répandues pendant la nuit dernière en assez grand nombre dans plusieurs quartiers de Nantes:

PROCLAMATION DE MADAME DUCHESSE DE BERRY.  
*Régente de France.*—Vendéens! Bretons! vous tous habitants des sâbles provinces de l'Ouest.

Ayant abordé dans le Midi, je n'ai pas craint de traverser la France au milieu des dangers pour accomplir une promesse sacrée, celle de venir parmi mes braves amis et partager leurs périls et leurs travaux.

Je suis enfin parmi ce peuple de héros. Ouvrez à la fortune de la France; je me place à votre tête, sûre de vaincre avec de pareils hommes.

Henri V. vous appelle; sa mère, régente de France, se voue à votre bonheur, un jour Henri V sera votre frère d'armes si l'ennemi menaçait notre fidèle pays.

Répétons notre ancien et nouveau cri: *Vive le roi! vive Henri V!*

(Signé.) MARIE-CAROLINE.  
(Imprimerie royale de Henri V.)

De l'avis de notre mère bien aimée, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Sont accordés aux militaires de l'armée d'Afrique, les grades et décorations qui avaient été régulièrement demandés pour eux par le maréchal commandant en chef, dans les mois de juin et juillet 1830.

2. Une gratification de trois mois de solde est accordée à tous les militaires de l'armée d'Afrique, conformément à la demande faite au mois de juillet 1830, par le maréchal commandant en chef.

Donné à Paris, le 27 juin 1832.

Pour le roi: (Signé.) MARIE-CAROLINE.

(Imprimerie royale de Henri V.)

Ordonnance portant licenciement de l'armée.

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

Considérant que l'effectif actuel de l'armée est hors de proportion avec les ressources de l'état; qu'il est onéreux pour les contribuables, et nullement rendu nécessaire par nos relations avec les puissances étrangères,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Les jeunes soldats des classes de 1814, 1819 et 1820 sont autorisés à se retirer dans leurs foyers.

Art. 2. Les fonctionnaires civils et militaires demeurent personnellement responsables des obstacles qu'ils apporteraient à l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 27 juin 1832.

Pour le roi: (Signé.) MARIE-CAROLINE, régente de France.

(Imprimerie royale de Henri V.)

Du château de la Jénicrière de la Cour (11. 4 de Clisson), 6 juin.—Ce soir, à six heures environ, une bande de 7 à 800 chouans a été cernée par nos troupes et la brave garde nationale de Clisson. Ce n'est qu'après un siège de huit heures que nous sommes parvenus à nous rendre maîtres de cette espèce de citadelle qui était vigoureusement défendue, mais rien ne pouvait résister à la bouillante ardeur de nos soldats; l'ennemi était là, il devait être anéanti.

Cette expédition est à coup sûr la plus importante qui ait été effectuée contre les hordes d'assassins légitimistes. Notre correspondant n'a pu nous donner de plus grands détails, vu l'heure de départ du courrier. Il nous dit seulement que les 7 ou 800 chouans ont été refoulés dans le château qu'ils avaient d'avance barricadé; que, de là, ils ont fait un feu bien nourri, et que les assaillants ont mis le feu aux quatre coins du château. Alors, ceux des brigands qui l'ont pu sont sortis et ont été tués en pièces par les patriotes. Il ne s'en est guère sauvé qu'une douzaine.

Des frontières de Turquie, 15 mai.

On en est venu aux derniers moyens à l'égard du pacha d'Egypte, et le sultan a non-seulement prononcé contre lui un anathème formel, mais il a mis sa tête à prix, ce qui est d'un effet inmanquable en Orient. On est principalement à Constantinople exagéré contre le Pacha, parce qu'il a toujours été traité avec une grande distinction par la Porte, et qu'il a excité la jalousie. Plusieurs jeunes musulmans fanatiques doivent s'être concertés pour arriver à le tuer, et sont sur le point de quitter la capitale dans ce but. Cependant leur intention serait, non d'accepter la récompense promise, mais de la consacrer à un établissement d'invalides dont le Grand-Seigneur a ordonné la formation, et où l'on n'admettra que les soldats des troupes régulières, qui seront devenus combattants impropres au service militaire.

La tranquillité est assez bien rétablie en Bosnie et le grand visir sera bientôt en position de travailler à l'organisation du pays d'après le nouveau plan. Les Serbiens se sont retirés dans leur camp le long des frontières de Bosnie, et se sépareront bientôt pour retourner chez eux. Le prince Milosch qui a rendu de grands services à la Porte dans les circonstances difficiles des derniers temps, et s'est montré très dévoué au sultan, a reçu l'assurance que les points relatifs aux frontières serbes, qui n'ont pas encore été réglés, le seront bientôt en faveur de la Serbie. Les Bosniaques en seront fort mécontents, parce qu'ils considèrent depuis long-temps les Serbiens comme des ennemis qu'ils disent haïr plus que les Turcs, et d'ailleurs leurs intérêts seront de nouveau lésés dans cette occasion.

On n'a pas de nouvelles de la Grèce, et l'on a beaucoup d'inquiétudes à cet égard. Il paraît que ce malheureux peuple approche d'une dissolution sociale et qu'il ne lui restera plus d'autre moyen de prévenir une perte totale que le parti désespéré de rentrer sous la suzeraineté de la Porte. (Gaz. d'Augsbourg.)

—On écrit de Madrid, le 31 mai:

M. le comte d'Alcañiz, notre ministre des affaires étrangères, après de longs débats avec le plénipotentiaire de S. M. B. et M. le comte de Reyneval, ambassadeur du roi des Français, leur a dit tout récemment, en se refermant tout-à-fait dans les instructions de la Russie: "Que le cabinet de S. M. C. ne se mêlerait point de la querelle du Portugal, et qu'il garderait la plus stricte neutralité, pourvu qu'il en fut de même de la France et de l'Angleterre à l'égard de don Pedro; mais que l'Espagne veillerait cependant avec le plus grand soin à ce que sous aucun prétexte la malveillance révolutionnaire ne parvint à troubler la tranquillité du royaume espagnol, car, ce cas échéant, S. M. C. prendrait énergiquement l'offensive contre quiconque, directement ou indirectement, menacerait de troubler le repos de son peuple."

ETATS-UNIS.

DEPART DE M. LE COMTE DE SURVILLIERS POUR L'EUROPE.

Après un séjour de seize années dans ce pays, M. le comte de Survilliers s'est éloigné pour quelques mois de du sol hospitalier des Etats-Unis. Cédant au dernier appel d'une mère mourante, aux vives instances d'une épouse gravement malade, il entreprend un voyage, résolu depuis long-temps, et dont le terme, assure-t-on, est fixé au printemps prochain. Les journaux américains ont rapporté les détails touchants de son départ de Bordentown. A peine sa résolution fut-elle connue que tous les habitants se portèrent vers la retraite qu'il avait choisie à son arrivée en Amérique; des larmes étaient dans tous les yeux et chacun voulait adresser personnellement un dernier adieu à celui qui, depuis tant d'années, était devenu l'objet du respect et du plus vif attachement d'une population indépendante; qui pour un grand nombre fut un bienfaiteur et pour tous un ami. A Philadelphie, où il s'est embarqué pour Londres à bord de l'*Alexander*, les témoignages de respect et d'affection qui lui ont été prodigués n'ont été ni moins vifs ni moins flatteurs. Les citoyens les plus distingués, les hommes les plus remarquables dans une ville qui en compte un si grand nombre, sont venus payer un dernier tribut à celui qu'ils avaient su connaître et apprécier. L'hommage spontané des habitants de Bordentown était le souvenir d'une libéralité, d'une bienfaisance, d'une hospitalité, qui ne sont jamais démenties; celui des citoyens de Philadelphie s'adressait à l'homme dont l'esprit élevé, les connaissances profondes et les principes invariables de liberté et de justice n'étaient méconnus de personne, un philosophe pratique qui ne se rappelait qu'il avait porté deux couronnes que pour en faire le sujet de ses méditations, de ses études et de ses observations ingénieuses et piquantes.

Nous savons que les derniers événements de Paris, connus par M. le comte de Survilliers le jour même de son départ de Bordentown, lui ont fourni l'occasion de s'exprimer avec la plus grande franchise sur le but et les motifs de son voyage. Justement fier des titres glorieux de frère aîné de Napoléon, d'oncle du duc de Reichstadt, de prince français élu par les votes et la libre volonté de la nation, il repousse toute idée de complots, d'anarchie, de guerre civile, et jamais il ne consentirait à rentrer en France à la suite d'une Vendée napoléonienne. Ses principes sont ceux de l'Empereur: Tout pour la nation, et rien que par la nation. Son amour pour sa patrie, l'origine populaire de son élévation, sa longue expérience, l'étude approfondie des institutions admirables de ce pays ont enraciné chez lui des idées d'indépendance et d'égalité dont la réalisation serait un bienfait, mais qu'il ne chercherait pas à faire triompher au prix d'une seule goutte de sang français. Etranger à toute ambition personnelle, il suivra toujours la ligne que lui tracera son devoir, et avant tout le bonheur et la volonté du peuple français.

D'après le bulletin officiel de la commission de santé de New-York il y a eu:

Du 20 au 21 à midi, 311 cas nouveaux 104 décès.

22 239 90

23 231 73

24 296 96

Total, depuis le 3 juillet, 2939 cas et 1210 morts.

Les 3 pour cent des Etats-Unis, formant une somme de 13 millions de dollars, seront remboursés, les deux tiers au 1er octobre et l'autre tiers au 1er janvier prochain. A cette dernière époque, seront aussi payés les 5 pour cent, ce qui réduira la dette des Etats-Unis à 962,660 27 dollars.

**Tampico, (Mexique) 23 juin.**—"Nous avons reçu il y deux jours la nouvelle qu'un armistice avait été signé entre les généraux Calderon et Santa-Anna, et nous espérons que bientôt un arrangement définitif sera conclu. Le général Montezuma sort de notre ville aujourd'hui, à la tête de 1500 hommes; il marche contre le général Terran, qui est campé à Cajo, à environ 28 lieues d'ici, et qu'on nous représente comme n'ayant ni soldats, ni argent, ni provisions."

**New-York, 25 juillet.** Les nouvelles reçues par le *Caledonia*, parti de Liverpool le 16 juin, sont de peu d'importance. Le gouvernement français continue ses arrestations; les cours martiales sont entrées en fonctions et l'arbitraire gouverne sans contrainte. Cependant cette dictature, inutile à la tranquillité publique, cette suspension des lois et des libertés les plus précieuses commencent à exciter le mécontentement, même parmi les vainqueurs du cloître Saint-Méry. Le besoin d'exercer des vengeances se fait trop sentir, et si ces mesures violentes donnent pendant quelque temps une apparence de force au gouvernement, elles ne peuvent à la longue que grossir les rangs de l'opposition. L'abus illégal de la victoire, le pouvoir suprême dont viennent de se saisir de si faibles mains, ne peuvent être long-temps supportés par une nation généreuse et jalouse de ses droits; et pour peu que l'on y joigne quelques ordonnances aussi odieuses et maladroites que celle qui enjoint aux médecins de dénoncer les blessés qu'ils ont secourus, Louis-Philippe perdra bientôt tout le fruit de cette sanglante échauffourée.

Il paraît certain que le carlisme n'a eu aucune part dans la révolte improvisée du 5 juin. Cinq ou six cents jeunes républicains ont seuls fait un essai malheureux de leurs forces, et l'événement a démontré d'une manière évidente que les sympathies nationales ne sont pas pour l'ordre de choses qu'ils voulaient établir. La garde nationale a marché sans hésitation contre le nouvel étendard qu'on leur présentait aux cris de *Vive la République*, et le peuple, si facile à émouvoir et dont le mécontentement se manifeste trop souvent, est resté impassible pendant cette lutte inégale. (Courrier des Etats-Unis.)

Le comte de Belmonte, ci-devant gouverneur de la Jamaïque, et sa dame, se sont embarqués ces jours derniers à New-York, dans le nouveau paquebot *Philadelphie*, pour Londres.

Une feuille de *Philadelphie* rapporte comme un bruit courant regardé, comme probable, que M. Livingston va être remplacé au département de l'état par M. Forsyth.

tifs de son voyage. Justement fier des titres glorieux de frère aîné de Napoléon, d'oncle du duc de Reichstadt, de prince français élu par les votes et la libre volonté de la nation, il repousse toute idée de complots, d'anarchie, de guerre civile, et jamais il ne consentirait à rentrer en France à la suite d'une Vendée napoléonienne. Ses principes sont ceux de l'Empereur: Tout pour la nation, et rien que par la nation. Son amour pour sa patrie, l'origine populaire de son élévation, sa longue expérience, l'étude approfondie des institutions admirables de ce pays ont enraciné chez lui des idées d'indépendance et d'égalité dont la réalisation serait un bienfait, mais qu'il ne chercherait pas à faire triompher au prix d'une seule goutte de sang français. Etranger à toute ambition personnelle, il suivra toujours la ligne que lui tracera son devoir, et avant tout le bonheur et la volonté du peuple français.

D'après le bulletin officiel de la commission de santé de New-York il y a eu:

Du 20 au 21 à midi, 311 cas nouveaux 104 décès.

22 239 90

23 231 73

24 296 96

Total, depuis le 3 juillet, 2939 cas et 1210 morts.

Les 3 pour cent des Etats-Unis, formant une somme de 13 millions de dollars, seront remboursés, les deux tiers au 1er octobre et l'autre tiers au 1er janvier prochain. A cette dernière époque, seront aussi payés les 5 pour cent, ce qui réduira la dette des Etats-Unis à 962,660 27 dollars.

**Tampico, (Mexique) 23 juin.**—"Nous avons reçu il y deux jours la nouvelle qu'un armistice avait été signé entre les généraux Calderon et Santa-Anna, et nous espérons que bientôt un arrangement définitif sera conclu. Le général Montezuma sort de notre ville aujourd'hui, à la tête de 1500 hommes; il marche contre le général Terran, qui est campé à Cajo, à environ 28 lieues d'ici, et qu'on nous représente comme n'ayant ni soldats, ni argent, ni provisions."

**New-York, 25 juillet.** Les nouvelles reçues par le *Caledonia*, parti de Liverpool le 16 juin, sont de peu d'importance. Le gouvernement français continue ses arrestations; les cours martiales sont entrées en fonctions et l'arbitraire gouverne sans contrainte. Cependant cette dictature, inutile à la tranquillité publique, cette suspension des lois et des libertés les plus précieuses commencent à exciter le mécontentement, même parmi les vainqueurs du cloître Saint-Méry. Le besoin d'exercer des vengeances se fait trop sentir, et si ces mesures violentes donnent pendant quelque temps une apparence de force au gouvernement, elles ne peuvent à la longue que grossir les rangs de l'opposition. L'abus illégal de la victoire, le pouvoir suprême dont viennent de se saisir de si faibles mains, ne peuvent être long-temps supportés par une nation généreuse et jalouse de ses droits; et pour peu que l'on y joigne quelques ordonnances aussi odieuses et maladroites que celle qui enjoint aux médecins de dénoncer les blessés qu'ils ont secourus, Louis-Philippe perdra bientôt tout le fruit de cette sanglante échauffourée.

Il paraît certain que le carlisme n'a eu aucune part dans la révolte improvisée du 5 juin. Cinq ou six cents jeunes républicains ont seuls fait un essai malheureux de leurs forces, et l'événement a démontré d'une manière évidente que les sympathies nationales ne sont pas pour l'ordre de choses qu'ils voulaient établir. La garde nationale a marché sans hésitation contre le nouvel étendard qu'on leur présentait aux cris de *Vive la République*, et le peuple, si facile à émouvoir et dont le mécontentement se manifeste trop souvent, est resté impassible pendant cette lutte inégale. (Courrier des Etats-Unis.)

Le comte de Belmonte, ci-devant gouverneur de la Jamaïque, et sa dame, se sont embarqués ces jours derniers à New-York, dans le nouveau paquebot *Philadelphie*, pour Londres.

Une feuille de *Philadelphie* rapporte comme un bruit courant regardé, comme probable, que M. Livingston va être remplacé au département de l'état par M. Forsyth.

BAS-CANADA.

**Montréal, (samedi) 28 juillet.** Une mortalité sérieuse continue à tracer les progrès du choléra dans cette ville. Nous renvoyons aux rapports que nous donnons plus bas, dans lesquels le nombre des inhumations ces deux jours derniers, quoique inférieure à celui qui est donné dans notre dernière feuille, n'en présente pas moins un tableau effrayant. (Gaz.)

BUREAU DE SANTE, Montréal, 28 juillet.

Nouveaux cas de choléra depuis 8 heures p. m. le 25, jusqu'à 8 heures p. m. le 26, 19

Décès dans la même période,—cimetière catholique, 10

Cimetière protestant, 5-15

Nouveaux cas de choléra depuis 8 heures p. m. le 26, jusqu'à 8 heures p. m. le 27, 24

Décès dans la même période,—cimetière catholique, 13

Cimetière protestant, 5

Par ordre, J. G. SCOTT, sec.

QUEBEC:

MARDI, 31 JUILLET 1832.

I es journaux de Londres du 15 juin, date de ceux reçus par le fleuve il y a déjà quelques jours, nous sont parvenus hier par la voie de New-York.

Le changement de temps qui a eu lieu dimanche a augmenté les attaques de la maladie régnante. Douze à quinze décès ont probablement eu lieu à domicile depuis samedi; ceux dans les hôpitaux s'élevaient à 7; les admissions à 7. Parmi les décès se trouvent M. J. G. McLean, marchand; M. Louis Jabob, charron; M. Charles Touchette, mason et entrepreneur; et autres.

**La température.**—Après quelques jours de chaleur le vent a soufflé assez fort du nord-est pendant la nuit de dimanche à lundi, et hier il est tombé une pluie abondante poussée par un très fort vent, le thermomètre marquant 55° de Fahrenheit. La température ne s'améliore point.

Les journaux des provinces inférieures, ceux des Etats-Unis, et ceux du Haut-Canada, s'accroissent à dire que la température soutient son caractère tardif inconstant et froid. La récolte paraît être bonne dans quelques endroits, mais assez généralement inférieure. Dans la Virginie et plusieurs autres départements des Etats-Unis le blé a été coupé dans les premiers jours de juillet. Du blé de cette année a déjà été exposé en vente sur le marché de New-York.

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR JUILLET.

Discret de Québec.

La température du mois, terme moyen, a été plus basse que de coutume: le temps a été pluvieux et les vents de l'Est ont régné. Il n'y a pas eu de nuits froides. Le thermomètre a varié de 50° à 90° fahrenheit. La végétation a fait de rapides progrès, mais elle est une quinzaine de jours plus tardive que dans les années communes.

La fenaison est commencée au voisinage de la ville dans la dernière semaine du mois. La récolte ne sera pas si belle qu'on s'y attendait. Les cultivateurs ne se mettront pas à faucher avant le commencement d'août, et pendant ce temps le foin s'améliore. La récolte non-obstant ne sera que médiocre.

Les grains sur les terres élevées ont une belle appa-

rance; sur les terres basses ils exigent de la chaleur et de la secheresse. Le bled n'est pas encore tout-fait épié. Les poids sont beaux en feuilles, mais il ne paraît pas probable qu'ils seront bien garnis de fleurs. L'avoine est tardive. Ce ne sera qu'au milieu d'août qu'on pourra juger avec quelque certitude de la récolte des grains.

Les légumes croissent bien, et il est survenu assez de temps sec pour permettre le renchauffage et sarclage de ceux qui poussent en rangs. Les patates qui ont été plantées de bonne heure sont en fleurs; en général la récolte de cette plante qu'on cultive maintenant en si grande étendue promet d'être bonne.

Depuis quelque temps les pâturages ont été bons et le laitage a été productif. Les bêtes à corne sont en bonne condition et se vendent à de hauts prix. Les fruits de culture de toutes espèces produiront très peu, mais les productions les plus utiles des jardins paraissent devoir être abondantes.

Les denrées sur les marchés sont chers. Il se fait cependant sentir une inactivité générale par suite de la maladie régnante, qui s'étend à plusieurs des paroisses des campagnes qui ont le plus de communication avec les villes, et qui fait de grands ravages.

Québec, 31 juillet, 1832.

Le Comité de la Société de Bienfaisance accuse la réception de £50, d'une main inconnue.—(Canadien.)

RAPPORT des cas de coléra asiatique, admis dans l'hôpital des émigrés, et dans l'hôpital de la Basse-ville, depuis 8 heures A. M. le 29, jusqu'à 8 heures A. M. le 29 juillet 1832:—

Table with columns: Rés-taient, admis, déchar-gés, conva-lescents, décès, res-tent.

RAPPORT des cas de coléra asiatique, admis dans l'hôpital des émigrés, et dans l'hôpital de la Basse-ville, depuis 8 heures A. M. le 30, jusqu'à 8 heures A. M. le 31 juillet 1832:—

Table with columns: Rés-taient, admis, déchar-gés, conva-lescents, décès, res-tent.

RAPPORT des cas de coléra asiatique, admis dans l'hôpital des émigrés, et dans l'hôpital de la Basse-ville, depuis 8 heures A. M. le 31, jusqu'à 8 heures A. M. le 1er août 1832:—

Table with columns: Rés-taient, admis, déchar-gés, conva-lescents, décès, res-tent.

Expéditions en douane. Jult. 26—Barque Frances Mary, Field, Sheppard & Campbell; do. Assin, White, London, J. Jameson; brick Scipio, Cowman, Dublin, Pemberton; brick George & Thomas, Dawling, do, Thos. Ryan.

Expéditions en douane. Jult. 27—Brick Orleans, Chaplin, Kingston, Jam., A. C. Freer & co; do Betock, Hunter, Dunganon, Jas Hamilton & co; barque Belona, Storey, Dublin, H Lemesurier & co; brick Anne, Mathison, Limerick, Pemberton; nav. Thos. Gelstone, Laurie, Belfast, Park & Bruce; brick Phoenix, Inman, Beau-maris, G. Symes & son; do Margaret, Smith, Leven, A. Gil-mour & co.

Expéditions en douane. Jult. 28—Navr, Coldstream, Hall, London, J Jameson; brick Amethyst, Ashbridge, Liverpool, T Cricgan & co; do Henry Brougham, Connelly, Ross, Pemberton; Preston, Wales, Yarmouth, H Gowen & co; Cordelia, Hudson, Sunderland, G Symes & son; do. Jane, Ewens, Topsham, Pemberton.

Expéditions en douane. Jult. 29—Brick Fortitude, Mason, Lynn, Capt. Mason; do Eli-zabeth, Winder, Limerick, Sheppard & Campbell.

NOUVELLES MARITIMES. Douze bricks, 4 barques, et 5 navires sont à la Grosse-Isle. Dix bâtimens sont entrés depuis—total 51.

BUREAU DE SANTE', Québec, 31 juillet 1832. ORDONNE' Qu'à commencer de ce jour, tout et chaque Médecin pratiquant dans la cité et banlieue de Québec, fera un rapport au Bureau de Santé, par écrit, de tout malade attaqué de maladie pestilentielle ou contagieuse, et de la soude heures après qu'il se sera assuré ou qu'il aura soupçonné la nature de la maladie.

ORDONNE', Que tout Commissaire de Santé et tout Médecin pratiquant, fera immédiatement rapport au Bureau de Santé du nom de chaque médecin pratiquant qu'il aura raison de soupçonner d'avoir enfreint les dispositions de l'acte de 2nde Guil-laume IV. chap. 16.

ORDONNE', Que les ordres précédentes soient publiés deux fois dans les papiers-nouvelles de cette cité.

Certifiés, T. A. YOUNG, Secrétaire.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE QUÉBEC. PATRON, Son Excellence le Gouverneur-en-Chef. IL y aura une Assemblée Générale des membres de cette Société, LUNDI, le 6 d'août prochain, à DEUX heures P. M. en la Maison d'École, au Faubourg St. Jean, rue des Glacis.

VENTES PAR ENCAN.

Assortiment étendu de marchandises sèches.—Par J. & J. M. FRASER, aux magasins de M. C. BROOKE, frères, Saut au Matelot, MERCREDI le 1er Août, à UNE heure précise.

UN assortiment étendu de marchandises sèches, parmi lesquelles se trouvent des cotons carreaux de gout, ginghams, cotons rayés, cotons blanc et gris, indiennes, mousselines de 10-4 à 12-4, couvertures de Marseille, couvrepieds blanc et de couleur, bas de laine et de coton, bombasettes, coatings, flanelles blanches et de couleur, draps superfin et commun, baize, bookings, &c. &c.—28 juillet 1832.

Meubles de ménage, &c.—MERCREDI, 1er août, chez M. ROBERT LAFONTAINE, (propriétaire de l'Hôtel Ottawa) par M. BALZARETTI & Cie. dans la rue St. Anne, vis-à-vis l'église écossaise, Haute-ville.

TOUS ses meubles de ménage, consistant de tables d'acajou pour diner, déjeuner, sofa et cartes, sideboards, commodes, garde-robes, couchettes, matelas, draps, couvrepieds, couvertures, oreillers, tapis, ruggs, plume, rideaux de fenêtres, tables à lavoirs, grands miroirs, miroirs de toilet, ustensils de cuisine, &c. &c.

—AUSI— Une quantité d'argenterie, consistant en grandes cuillères à soupe, cuillères à café, dessert, sel et moutarde; vinaigriers argentés, chandeliers avec branches argentés, couteaux et fourchettes à table et à dessert; sets à diner et à dessert de fiancée, sets à thé et à café de porcelaine; verrerie unie et coupée.

Après-quoi, Carrosses, calèches, waggon, gigs, charettes légères et fortes, harnois, sels, brides, carioles, &c. &c. E T—Un nombre de bons chevaux forts, vaches, &c. 26 juillet 1832.

VENDREDI prochain, le 3 d'août, aux magasins de J. C. REIFFENSTEIN, à UNE heure, par M. BALZARETTI & Cie. sans réserve.

DOCTRINE Chrétienne, Paroissien à l'usage de Rome Office Divin Grandes Heures Dédiées à la Ste. Vierge La Vie des Saints

Imitation de Jésus-Christ Année Chrétienne Instruction pour la Communion Nouvelle Etrene Meurs des Israélites et des Chrétiens Bibliothèque Catholique dédiée à N. S. P. le Pape Breviaire Romain Dictionnaire de la Bible Pensée-y-bien—Journée Chrétien La Semaine Sainte, La Vie des Saints, 10 vols. in 4° relié en veau, doré, &c. La Sainte Bible, in 4° doré sur tranche 500 Tableaux de la Messe, 200 Grammaire de Lhomond, Œuvres de Diderot, in 8° 9 vols. La Révolution Française, in 8° 10 vols. Mille et une Nuits, par Destain, 6° 6 vols. Œuvres de Voltaire, in 8° 6 vols. Œuvres de Mirabeau, in 8° 9 vols. La Guerre de la Péninsule, in 8° 4 vols. par Genl. Foy, Mémoire du Docteur Antommarchi, Histoire de Napoléon, par Surqur, in 8° 2 vols. 36 douz. petits Bénitiers et Christs, 6 Chandelières argentées pour églises, de 32 pouces de hauteur.

Une Holographe Universelle, 1 nair de Vases de bronze, 25pouces de haut et splendides, Encriers de bronze, petits et grands—encensoirs, et une grande variété d'autres articles de bronze Couvrepieds français de soie, doublé, 200 livres meilleur Chandelle de cire, de Londres, Une grande quantité de papiers tendus, venant de Paris tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus riche, tel que papiers satins, dessins de la Chine; do. dorés et argentés, paysages peints à la main; devants de cheminées.

—AUSI— 15 rames papier à lettre supérieur de Bath 20 do. do. folscep et pot Grands et petits Porte-feuilles, Etuis, Crayons, Plumes, et autres articles.—30 juillet.

EMPLACEMENTS DE GRAND PRIX A VENDRE PAR ENCAN. LES soussignés, syndics du nouveau marché, rue St. Paul, donnent avis public, que SOIXANTE MILLE pieds DE TERRAIN situés sur le côté Est du dit marché, et qu'ils sont autorisés de vendre par l'Acte Provincial, 2 Guillaume 4, chap. 15, est maintenant séparé en emplacements destinés à construire des maisons; et qu'elles seront mises en vente publique sur les lieux, MERCREDI le 15 AOÛT PROCHAIN, à UNE heure de l'après midi. Les conditions de la vente pourront être connues en s'adressant à M. A. Gauthier, l'un des syndics, en aucun temps après le 1er Août prochain.

WM. HENDERSON, COLIN McALLUM, AUGUSTIN GAUTHIER, JOHN MUNN, B. LACHANCE, Syndics du nouveau marché, rue St. Paul. Québec, 21 Juillet 1832.

SOCIÉTÉ DU FEU DE QUÉBEC. LES Membres de cette Société sont priés de s'assembler Demain, 1er Août, à Six heures du soir, en la Cour d'Appel, aux fins de considérer s'il est expédient de mettre la Société du Feu établie par les Magistrats de cette ville, en vertu d'un acte du Parlement Provincial, passé dans la 2de année du règne de sa présente Majesté Guill. IV. c. 57, intitulé, "acte pour suspendre pour un temps limité certaines ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la ville de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidents du feu," en possession des pompes et autres effets y appartenans.

Par ordre, R. G. BELLEAU, S. S. F. Q. Québec, 31 juillet, 1832.

Messieurs, ME rendant aux desirs d'un nombre d'entre vous, J'ai l'honneur de vous offrir mes services dans le Parlement de cette Province, et je sollicite vos suffrages à la prochaine élection qui doit avoir lieu dans votre Comté.

Mes principes politiques vous sont trop connus, je crois, pour qu'il soit besoin de vous faire aucune promesse ni promesse, si ce n'est que si vous me jugez digne de vous représenter en parlement, je m'acquitterai de cette charge importante avec zèle et assiduité.

J'ai plusieurs raisons d'envisager l'honneur de votre choix, mais il en est une qui est bien sensible, celle de représenter une partie du pays que mon père représente pendant vingt ans.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur, Québec, 21 juillet, 1832. E. BEDARD.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE. AVIS.—Les citoyens de Québec qui sont venus en avant avec tant de libéralité en ce moment de grande détresse, pour assister les veuves et orphelins et autres, qui ont souffert du coléra, et qui n'ont pas encore payé, sont priés d'envoyer le montant de leurs souscriptions respectives à Noah Fraser, Ecuier, Trésorier, à la Banque de Québec, entre les mains de quel seront laicées les listes de souscriptions des différents quartiers, et où les Messieurs qui n'étaient pas au logis lors-que les collecteurs ont fait leur tournée, sont priés d'ajouter leurs noms.

Quant à ceux qui ont bien voulu offrir leurs souscriptions jusqu'à un certain montant en effets, un comité nommé à cette effet, se rendra chez eux. Par ordre du Comité Général. H. S. HUOT, Secrétaire. Québec, 21 juillet 1832.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE. AVIS est par le présent donné que le Comité de la Société de Bienfaisance a résolu de n'accorder de secours, soit pour passages ou autrement, qu'aux personnes qui résident en cette cité, et nullement aux personnes qui viendront d'autres places de cette province. Par ordre, H. S. HUOT, Secrétaire. Québec, 21 juillet 1832.

AVIS.—Le soussigné prend la liberté de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continue à exercer son métier de forgeron et marchand dans toutes ses branches, comme d'ordinaire, et ayant à son emploi le meilleur forgeron et poseur de fers-à-cheval dans le pays, il se flatte qu'il donnera satisfaction, particulièrement maintenant depuis qu'il s'occupe exclusivement de son métier. Il aura constamment en main toutes les médecines utiles aux chevaux à un prix bas et modique; aussi ressorts de carrosse et de charette, des haches américaines garanties de la meilleure qualité; dito haches canadiennes, pioches, pioches, pentures, &c.

Ouvrage de moulin, de carrosse, de forgeron, faits sous le plus court avis et de la meilleure manière. Aussi à vendre, 2,500 madiers secs. JOHN GRAVES, No. 13, rue St. Jean. Québec, 25 juillet 1832. AVIS.—On payera à l'hôpital des émigrés un bon prix pour des guenilles de toile, pour l'usage de l'hôpital. Hôpital des émigrés, 6 juin 1832. surintendant.

AVERTISSEMENT.

TOUTES les personnes qui ont des prétentions contre la Succession de feu Messire Deschenaux, Prétre Vicar Général et Curé de l'Ancienne Lorette, sont priées de remettre leurs comptes entre les mains de Messire Antoine Parent, Prétre, Supérieur du Séminaire de Québec, ou à Mire Larue, Notaire à la Pointe aux Trembles, tous deux exécuteurs testamentaires.—Comme aussi celles qui doivent à la succession du dit feu Messire Deschenaux, sont priées de payer immédiatement ce qu'elles doivent aux soussignés.—Celles qui ont des livres appartenant à la dite succession, sont priées de les remettre immédiatement aux Soussignés, ou à l'un d'eux. ANT. PARENT, Prétre. } Exécuteurs. F. X. LARUE, } Lorette, 16 juillet 1832.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. Charles Lamond, de Québec, ferblantier, sont priées de remettre leurs comptes sans délai au soussigné. Québec, 26 juillet 1832. ERROL B. LINDSAY, N. P.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre feu William Cook, (surintendant du Château,) contre lui personnellement, ou au compte de Son Excellence le Gouverneur en Chef, sont priées de les transmettre sans délais sous enveloppe, au Capitaine Airey, Château St. Louis. Québec, 14 juillet 1832.

PERDU, le 30 juin, une lettre contenant un billet tiré par MM. Ferrier et Wilson de Québec, endossé par MM. Edward Field et cie, de la même ville, pour le montant de £150 11 0 courants, daté le 20 juin 1832, à trois mois: Avis est donné afin d'empêcher que ce billet ne soit vendu ou autrement mis en circulation. Le susdit billet avait été placé à bord du steam-boat St. Laurent.—15 juillet 1832.

ON a besoin d'un Maître d'École à St. Jean Chrysostome près d'Etchemin. Il doit être capable d'enseigner les deux langues; ou on lui fournira une bonne maison, et les articles nécessaires pour tenir l'école.—S'adresser incessamment à M. Pierre Laguau, à Etchemin. Québec, 15 juillet 1832.

DES propositions seront reçues par l'un ou l'autre des Soussignés, pour la construction d'un grand hangar de pierre qui doit être érigé sur leur propriété, quai des Indes. Des plans et devis pourront être consultés à leur bureau, Québec, 7 juillet. Wm. WALKER, JAS. BELL FORSYTH.

CONTRAT POUR BOIS DE CHAUFFAGE ET CHANDELLES. Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée, Québec, 16 Juillet 1832.

Le Soussigné recevra des propositions jusqu'au 1er jour de Septembre prochain, pour la fourniture des articles suivants par la Chambre d'Assemblée. 150 Cordes de bois de Chauffage (meilleur érable) n'ayant pas moins de 5 pieds de long. 1,000 lbs. meilleure Chandelle de Blanc de Baleine, de Londres, de 4 à la livre (longue) et de 6 à la livre, (courte.) 1,000 lbs. meilleure Chandelle de Suif—six à la livre (courte.) Des chantillonniers de la chandelle devront accompagner les propositions et les contracteurs devront livrer le ou avant le 1er Novembre prochain.

Le bois de chauffage devra être livré et pilé dans les caves et la cour de l'Evêché, le ou avant le 15 Octobre prochain. On exigera des cautions pour la due exécution des contrats. W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Département des Bois et des Forêts. Québec, 15 juillet, 1832. AVIS PUBLIC est donné par les présentes que la vente annuelle des licences pour couper du bois sur les terres incultes et non-concédées de la couronne, dans l'étendue de la Province du Bas Canada, aura lieu MERCREDI le 5ème jour d'AOÛT prochain à LNE heure, à la Bourse de Québec, pour les districts de Montréal, Trois-Rivières, St. François et Québec, et le même jour à New-Carlisle et au Bassin de Gaspié. Les renseignements qu'on pourra désirer seront donnés en s'adressant à ce bureau. W. B. FELTON, Québec, 5 juin 1832.

AVIS.—La Soussigné Marie Angélique Dorion, épouse de M. Etienne Gauvin, prévient le public, qu'ayant obtenu main levée de son interdiction, elle a seule le droit d'administrer ses biens et gérer ses affaires. Québec, 5 juin 1832. M. A. GAUVIN.

ROBERT LAFONTAINE, propriétaire de l'Hôtel OTTAWA, étant décidé d'abandonner sa profession et de se retirer à la campagne, dans le cour d'août prochain, saisi de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général, de l'encouragement libéral qu'il en a reçu pendant tout le temps qu'il a tenu son hôtel.

Il profite aussi de cette occasion pour prier le public de continuer son encouragement à M. Richard Howard, fils, qui a pris à louer cet hôtel, pour y tenir maison de pension, pour plusieurs années. Robert Lafontaine prie aussi ses créanciers et ses débiteurs, de venir en avant, dans le cour du même mois, afin de régler avec lui. Québec, 27 juillet 1832.

Le soussigné donne avis public, que toutes les affaires de la ci-devant Société, de Dorion et Bouchard lui étant dévolue, il requiert ceux qui lui doivent de le payer. Et toutes personnes qui pourraient avoir quelque réclamation contre la dite Société, sont priées de lui adresser leurs comptes. 5 juillet 1832. CHAS. BOUCHARD.

ROBERT F. MAITLAND & CIE. OFFRENT EN VENTE, VIN d'Oporto supérieur, marque de Harris & fils, Sherry, pale, brun et or, Madère des Indes Occidentales, marque de Phelps et Cie. Ténériffe supérieur de Londres, en pipes, en tonneaux et en quart de barrique, vendage de 1825. Champagne effervescent supérieur, Vins de Hoek, Sauterne, Manayse et Tinto, Vin d'Oporto, choisi, neuf années en bouteilles, et gardant sa couleur.

Poire blanc et noir Sago des Indes Sucre des Indes en sacs Indigo de Madras Marinades en 1/2 douz. de bouteilles par caisse, Saucées de toutes descriptions Poudre à Curry Moutarde de Durham Clous de girofle Muscade

Cire pour ce litre Papier à écrire et à enveloppe Svon de indsor Noir à soulier de Day & Martin en pâte et liquide, Porter de Hibbert 3 doz. par quart, Cordage, assortiment choisi Peaux de veaux et cordovan Carbonate de Soude

AUSI QUI SE DEBARQUENT. 50 boîtes chandeliers de Londres, mêcées de cire, 4 à 6 à la 10 do. chandeliers de cire [livre], 10 pierres à filtrer à patente Poudre à tirer de FF et FFF en barrils On trouvera aussi dans leurs magasins, constamment un assortiment de vins en bouteilles. No. 4, rue St. Pierre. Québec, 26 juillet, 1832.

AVENDRE.—Le COTTAGE sur le chemin de St. Foï, à 1 1/2 milles de la ville, connu par le nom de MONTON LONGE, avec 7 1/2 arpens de terrain. On a planté un nombre d'arbres fruitiers et des forêts dans les jardins et les bocages à des frais considérables. La maison est commodément divisée pour une petite famille, ayant salon, salle à manger, salle-basse dans l'étage inférieure, et quatre chambres à coucher et une petite salle dont on fait usage pour une bibliothèque. Dans le bas de la maison se trouve cuisine, chaudières pour domestiques, caves, &c. Une bonne cave pour des végétaux se trouve sous la grange, et il y a une basse-cour couverte, avec des places pour bois et charbon, remise, poulailler, places pour cochons, &c. Le propriétaire étant célibataire et souvent en ville, ne peut par conséquent pas veiller à la maison, &c.; il serait disposé à vendre à un prix modique, même avec les meubles, &c., telle que la propriété se trouve maintenant avec les animaux et instruments d'agriculture. Possession sera donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux, ou au bureau du soussigné. JOS. STOWE SHAW, St. Foï, 24 juillet 1832.

AVENDRE par les soussignés, se débarquant du BRICK SISTERS, venant de Londres:— Vin de l'Émiré, L. P. et cargo, qualité supérieure, marque de Pasley, en pipes, tonnes, et quarts Vin de Coustance, 10 quarts de qualité très supérieure Madère du Cape, 10 pipes Vin rouge d'Espagne et de Sicile. Dans les hangars L. P. et cargo Ténérfé, marque de Pasley, importé l'année Eau-de-vie de Cognac en pipes et tonnes dernière Rum de la Janjaque, cassonade, melasse et shrub Vinaigre de vin blanc, quelques boîtes de cirons Cordage, pierre bleu, goudron de Stockholm et de charbon Câbles de fer et ancrés, grossiers assortis Charbon de terre de Newcastle. 24 juillet 1832. WILLIAM PRICE & CIE.

A VENDRE. LA cargaison du brick Lefevy, qui se débarque maintenant au quai de la Reine, consistant en: 1000 quarts Cassonade supérieure. ET—315 quarts Café, petite amende verte, venant de La Guyra et Puerto Cabello. S'adresser à Wm. PHILLIPS, Com: Building. 14 juillet 1832.

AVENDRE par les Soussignés, Rue Notre-Dame, No. 12. 7,000 Gallons d'Huile de Loup-marin du Nord. 21 juillet, 1832. P. DASSILVA & Co.

AVendre par le Soussigné: 35 tonnes Rum de la Grenade, qui vient d'être débarqué. Aussi dans ses hangars:—Madeire, Vin de Port, Sherry, Malaga, Porter de Londres de Helber, Esprit de Térébenthine des briques pour couloirs, &c. de qualité supérieure, briques, pour fourneau et tuiles pour couvertures. J. G. IRVINE. 9 juillet.

AVENDRE:—Se débarquant maintenant, 25 quarts Raisins à pudding, de la grosse espèce, 50 do de raisins de Corinthe 9 ballots de plume 50 boîtes pipes à chasseur 8 pipes Genève 6 tonnes brandy 10 pièces pour cheminée, de pierre 10 ballots de toile à voile, blanche 158 rouleaux cordage de toué, &c. 120 quart clous et fiches assortis 18 quarts plomb à tirer No. 1 à 5 2000 poches vides 200 jarres de 5 gal huille de lin de Londres 1050 barils blanc de plomb de Londres 200 do peinture noir do 100 do do rouge do 100 do do verte do 100 do do jaune do 106 boîtes huille à salade de France, de meilleur qualité 50 pariers vitres (crown) 2 x 12 et 5 x 12 150 barils poudre à tirer FF 4000 briques. S'adresser à HENRY ATKINSON, Québec, rue St. Jacques, 15 juillet 1832.

SE débarquent du ENTERPRISE, Capt. Lefebvre, venant de Jersey, et sont à vendre: 150 Caisnes vins assortis de 5 douz. chaque, comprenant; Madère, Mountain, Hoek de Rudesheimar, vendage de 1822, Chateau Margaux, dito. Dit en bouteilles de peintes, et chopines, de 1825, Hermitage rouge, Dans les caves:—50 caisses de vieux vin d'Oporto de haut fumet, 25 caisses excellent vin de Sauterne, 14 dito vin de Grave. Ces vins ont été choisis par les Messieurs Hemery, frères, de Jersey, et sont recommandables pour leur excellence. AUSSI—30 tonnes vinaigre français, 10 boîtes savon, 10 tonnes } vin Madère, 20 quarts } ET—400 pierres pour meules de moulin. HENRY ATKINSON, Rue St. Jacques, Québec, 4 juillet.

NOUVELEMENT débarqués et à vendre: 4,000 lbs. Peaux de veau repassées, poids moyen 2 1/2 lbs. 1,000 do. Butts de Cheval, 750 do. Cordevan, 4,000 do. Cuir à semelle. S'adresser à Québec, 4 juillet 1832. HENRY ATKINSON.

ROBERT GILLESPIE et cie. offrent en vente à leurs magasins, rue St. Paul, no. 30 et 32, un assortiment général de VINS, LIQUEURS, ÉPICERIES, &c., pour argent comptant, ou sur un crédit approuvé. —AUSI:— FER rond, carré et plat, à vendre.—Québec, 29 mai 1832.

CHARBON de Newcastle, sel et savon.—A vendre une cargaison de ce charbon, meilleure qualité pour grilles. 200 boîtes de savon reçues ce jour. Quelques tonnes de sel de Liverpool sont à vendre dans les hangars. S'adresser à SEWELL & HAMILTON, Quai d'Irvine, 28 mai 1832.

MAISON DE LA TRINITE' DE QUÉBEC. 12 juin 1832. CHARLES DUMAS, Pilote pour et au dessous du Hièvre de Québec, a été ce jour suspendu de ses devoirs, comme pilote branché, pendant l'espace de trois mois de calendrier, à compter du présent, pour avoir fait échouer le vaisseau Alicia, Joshua Evans, commandeur, près de la paroisse de St. Jean, dans le Fleuve St. Laurent, le quatrième jour de juin courant, et ayant par là occasionné des dommages considérables au dit vaisseau. Attes: E. B. LINDSAY, R. M. T. Q.

LA Barque à Vapeur le Sr. LA PATRICK; J. PITHEY, Maître, a commencé à voyager régulièrement entre Québec et Montréal, en arrêtant à chaque voyage aux Trois-Rivières. Pour passage de la Chambre or de l'avant, ou pour fret, s'adresser au Maître à bord, ou à Wm. STEVENS, Québec, à MM. A. G. GRAY & cie. Montréal et à M. H. F. HUGHES, Trois-Rivières.—Québec, 24 juillet 1832.

NOUVELLE MANUFACTURE DE CHAPEAUX. Le soussigné informe ses amis, pratiques et le public en général, qu'il a maintenant en main, un assortiment étendu de chapeaux de la manufacture de Wilson, Irvin & cie., et de Jupp, d'une qualité supérieure, savoir: Chapeaux fins à la dernière mode, noir, drab et brun, Do. à la mode américaine, Do. larges bords et étroits, tous garantis à l'épreuve de l'eau, et élastiques. N. B. Chapeaux nettoyés et façonnés au plus court avis. J. B. CORRIVEAU, chapelier, n° 13, rue St. Jean, vis-à-vis le général Wolf. Québec, 8 mai 1832.

JOHN M'SWINEY, forgeron et marchand, présente ses remerciemens à ses amis et au public en général, pour le généreux encouragement qu'il a reçu depuis qu'il a commencé à exercer son métier de forgeron et marchand, et il prend l'occasion d'annoncer qu'il a loué la forge commode de feu M. Moffat, près de la porte du Palais, où il se propose de donner une attention particulière à ferrer les chevaux et à soigner; et ayant de bonnes étabes, il peut même prendre les chevaux des Messieurs chez lui, et les nourrir et soigner. Il s'est aussi procuré d'un excellent ferblantier, et un ouvrier pour fabriquer des haches. Les voitures seront recommandées avec solidité et goût. Il a maintenant à vendre un assortiment de haches, qu'il peut garantir, pioches, pentures, clous à cheval, &c., le tout à prix modique. Québec, 24 juillet, 1832.

LOUER.—Les voutes à l'épreuve des bombes et du feu, avec des caves au dessous, situées près du quai de la Reine. S'adresser à JOHN EDW. ROSS, Québec, 19 juillet 1832.

Le Soussigné offre à vendre une superbe maison en pierre à trois étages, hangard, et autres dépendances située sur la rue du Fleuve, une des places des plus avantageuses pour le commerce. On exigera qu'une partie comptant, et le résidu avec des termes faciles; pour information, s'adresser à E. Hart, écuyer, avocat, à Québec, ou au propriétaire, aux Trois-Rivières. LEANDRE FORTIER, 21 juillet 1832.

LOUER pour un nombre d'années, et possession à donner immédiatement, la maison appartenant à la succession de feu Antoine Criqui, située en la Basse-Ville de Québec, entre les rues St. Pierre et du Sault au Matelot, tout près de la Banque de Québec; sa distribution offre un comptoir, un magasin et un logement commode pour une petite famille et elle a de vastes caves et sortie sur les deux rues. S'adresser au Notaire-soussigné, en son étude, No. 34, rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec. ED. GLACKEMEYER, s. r. 10 juillet 1832.

AVendre une maison et emplacement situés rue St. Joseph, Haute-Ville de Québec. Pour plus amples renseignements s'adresser aux héritiers de M. Joshua Harwood, sur les lieux au no. 9. 5 juillet 1832.